

OLYMPIASTAPS

12 édition - Challenge Yves Riera

DOSSIER D'INSCRIPTION DES EQUIPES



LE JEUDI
14 AVRIL
2016

● A rendre:

- Le **bulletin d'inscription signé par tous** les participants.
- Les **frais d'inscription** (chèque ou espèces).

● A conserver par l'équipe:

- Le règlement intérieur de l'événement

Participation aux OlympiasTAPS 2016

Equipes constituées de 8 à 10 participants

Nom de l'équipe:

Adresse E-mail du Capitaine d'équipe (*):

Tarif d'inscription d'une Equipe = 50€

Espèces Chèque (à l'ordre de: Association Toulouse 3 Management du Sport)

Règlement intérieur: Les participants déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et l'acceptent sans réserve.

A noter: Les repas seront exclusivement en vente le jour de l'événement.

(Signatures des participants précédées de la mention « lu et approuvé »)

	Nom	Prénom	N°étudiant	Année d'étude	Signature
1*					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

(*) Voir Règlement Intérieur point III.4

Nous restons à votre écoute:

- olympiastapstlse@gmail.com
- Sulivane OLIVE (Président) : 0643932722 Romane TUSSEAU (Responsable communication) : 0630943850

Règlement intérieur OlympiaSTAPS 2016

I. Préambule

I.1 Champ d'application :

Les dispositions du présent règlement intérieur s'appliquent : à l'ensemble des participants, arbitres et organisateurs de la manifestation et d'une manière générale à toute personne physique ou morale présente, à quelque titre que ce soit, au sein des OlympiaSTAPS 2016.

I.2 Hiérarchie des règlements intérieurs :

Le challenge se déroule dans le cadre de l'Université Paul Sabatier Toulouse III et les organisateurs ont pris connaissance de son règlement intérieur. Les dispositions du présent règlement sont compatibles avec celles de l'Université dont chaque étudiant se doit d'avoir pris connaissance.

II. Dispositions communes

II.1 Dispositions générales :

Le comportement des personnes (notamment acte, attitude, propos ou tenue) ne doit pas être de nature à porter atteinte à l'ordre public ou au bon fonctionnement du Challenge, à créer une perturbation dans le déroulement des activités, à porter atteinte à la santé physique et morale, l'hygiène et la santé des personnes ou des biens. Il est notamment interdit de proférer des menaces et d'exercer des violences verbales ou physiques à l'égard d'autrui.

II.2 Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de bon usage du campus :

- Dispositions concernant le périmètre du Challenge et des locaux :

Le périmètre du Challenge est délimité par de la rubalise rouge et toute sortie volontaire de ce périmètre ne relève plus de la responsabilité des OlympiaSTAPS 2015. Il est formellement interdit de déplacer ou couper les délimitations du Challenge. Afin d'éviter tout problème, il est fortement déconseillé de s'approcher du Canal du Midi. Les toilettes prêtées par l'UFR STAPS et la cafétéria doivent être laissées aussi propres que l'on voudrait les trouver. Il est interdit d'uriner sur les murs des locaux ou sur le parking.

- Dispositions concernant la consommation d'alcool :

L'université interdit toute vente ou consommation de l'alcool sur le campus universitaire. Tout participant, organisateur, arbitre ou spectateur en ayant abusé pourra être exclu du Challenge.

L'équipe des OlympiaSTAPS 2016 se réserve le droit d'exclure du Challenge, tout individu dans un état d'ébriété avancé.

III. Dispositions applicables aux participants

Les participants aux OlympiaSTAPS 2016 sont des usagers de l'Université Paul Sabatier et se doivent de respecter son règlement intérieur ainsi que celui du Challenge.

III.1 Dispositions et interdictions liées à la santé publique et personnelle :

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer dans les lieux fermés et couverts. Il est rigoureusement interdit à toute personne d'introduire dans les locaux universitaires des substances nuisibles à la santé et à l'ordre public.

Chaque participant doit s'assurer de sa bonne forme physique avant de participer au Challenge. Si un accident survient l'organisation doit lui fournir les soins nécessaires et une feuille de déclaration d'accident.

III.2 Tenue vestimentaire :

Dans le cadre des OlympiaSTAPS est organisé un concours de déguisements. Les tenues doivent cependant rester conformes aux règles de santé, d'hygiène, de sécurité et de pudeur.

III.3 Organisation des épreuves :

Afin que la journée des OlympiaSTAPS 2016 se déroule du mieux possible, chaque équipe doit respecter l'ordre de passage sur les activités qui lui est imposé par le carnet de route remis lors de la journée des OlympiaSTAPS. Chaque épreuve est régie par des règles à respecter afin de ne pas troubler leur bon déroulement et le Challenge en général. Toute équipe refusant de se soumettre à son ordre de passage ou à l'autorité de l'organisation pourra se voir refuser l'accès à une ou plusieurs épreuves.

III.4 Capitaine d'équipe :

Chaque équipe dispose d'un Capitaine d'équipe, inscrit en tant que participant n°1 sur le bulletin d'inscription. Cet individu est responsable de son équipe, du carnet de bord et est l'interlocuteur de l'équipe avec les organisateurs (table de marque, arbitre...). Il porte également la responsabilité en cas d'incident ou d'accident l'impliquant lui ou son équipe si le non-respect du règlement est avéré.

III.5 Droit d'image :

En s'inscrivant aux OlympiaSTAPS, chaque participant autorise de fait les organisateurs de l'évènement à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises lors de leur participation à cette

manifestation. Ces images pourront être utilisées sur tout support y compris les documents promotionnels ou le site des OlympiaSTAPS.

IV. Dispositions relatives aux organisateurs

Chaque membre de l'organisation, se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un participant n'ayant pas respecté le règlement du challenge. Une exclusion n'entraîne pas le remboursement des frais d'inscription.

Ils ne pourront être remboursés que dans un cas de force majeure (maladie, blessure grave, ...) et après délibération des organisateurs.

L'organisation des OlympiaSTAPS 2016 ou l'Association T3MS ne pourront pas être tenues pour responsables d'éventuels vols ou casse de matériel personnel (appareil photo, téléphone portable, lunettes de soleil, etc...).